

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le **Président de Limoges Métropole**
du 17 avril 2026

Portant délégation de signature à **M. Stéphane BERNARD**, Directeur au sein de l'File aménagement, espace public et mobiliers durables, à **M. Benoît FLEURY**, Chef de service espaces, études et concertation durable au sein de l'File aménagement, espace public et mobiliers durables et à **Mme Laurence MARIN**, Directrice générale adjointe des services et Responsable de l'File aménagement, espace public et mobiliers durables à Limoges Métropole.

VP 2026

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1, §23 de Code général des collectivités territoriales, à **M. Stéphane BERNARD**, Directeur de l'ingénierie de l'espace public au sein de l'File aménagement, espace public et mobiliers durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Tout bon de commande, y compris sous le régime BMOCC et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre afférents à US ODD et RT de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Tous les actes de service de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Décisions relatives et décisions tout dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Attestations de service fait et attestations de bonne exécution des prestations fournies de manière ponctuelle au travail d'un prestataire relevant de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- États mensuels des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'ingénierie de l'espace public n'intervenant pas d'engagement supplémentaire, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs au paiement d'un acte relatif au acte relatif.


ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Stéphane BERNARD**, délégation est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes formes et conditions à :

- M. Benoît FLEURY**
- Mme Laurence MARIN**

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur, à M. Benoît FLEURY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28138.pdf**
(.pdf, 160,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**